

Echanges et formation à l'étranger année scolaire 2017-2018
Enseignants du 2nd degré
BOEN n° 38 du 20 octobre 2016



STAGES DE PERFECTIONNEMENT LINGUISTIQUE, PÉDAGOGIQUE ET CULTUREL

Ces stages se déroulent pendant les congés scolaires d'été. Destinés aux enseignants de langues et de disciplines non linguistiques du second degré. Ils visent à renforcer les compétences linguistiques, culturelles, pédagogiques, didactiques et scientifiques des enseignants. La durée varie selon la langue et le pays.

Langues concernées : allemand, anglais, espagnol, italien l'arabe, le chinois, et le portugais.

Date limite des inscriptions en ligne sur le site du CIEP: **le vendredi 13 janvier 2017.**

Procédure de candidature : <http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

Les candidats sont invités à consulter l'annexe 2.- C.1.

Un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les 3 ans.

Financement de la formation :

Tous les frais de formation, d'hébergement et de nourriture sont pris en charge par le ministère de l'éducation nationale.

En revanche, les frais de transport (aller et retour) entre votre domicile et le lieu du stage sont à votre charge.

Les enseignants en poste dans les territoires d'outre-mer doivent s'informer au préalable auprès des services rectoraux sur la possibilité d'une prise en charge de leur billet aller-retour jusqu'à Paris, aucune disposition expresse n'étant prévue à cet égard.

PROGRAMME CODOFIL EN LOUISIANE

Il a pour objectif de maintenir et de développer le français en Louisiane.

Proposer aux enseignants une ouverture sur une culture et un système éducatif différents du leur ;

Permettre aux professeurs de français langue étrangère de parfaire leur pratique professionnelle.

Les postes sont ouverts aux enseignants titulaires ou non de l'enseignement public et privé sous contrat (professeurs certifiés, agrégés et assimilés des disciplines suivantes : lettres, histoire et géographie, mathématiques, sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la Terre, langues vivantes étrangères, éducation physique et sportive, arts plastiques et musique) ainsi qu'aux professeurs de français langue étrangère (FLE).

Les candidats enseignants titulaires du MENESR doivent justifier d'un minimum de deux ans de services effectifs en tant que titulaire dans le corps pour lequel le détachement est. Les candidats enseignants non titulaires du MENESR doivent justifier de trois années d'expérience professionnelle.

Durée : une année scolaire renouvelable deux fois.

Date limite de candidature : le vendredi 20 janvier 2017.

1- Transmission électronique par le candidat de son dossier **sans** avis hiérarchique et **avec** les pièces jointes demandées à l'adresse suivante : codofil@ciep.fr

2- Transmission par le candidat de son dossier **pour avis par voie hiérarchique**

Les candidats sont invités à :**Consulter l'annexe 2.- D.1.** et à lire attentivement l'annexe 4 où ils trouveront des informations relatives aux conditions de rémunération et d'imposition ainsi que quelques recommandations complémentaires sur le détachement

SÉJOURS PROFESSIONNELS

Des séjours professionnels sont organisés dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni.

Ils ont pour objectif de renforcer les compétences en langues vivantes étrangères des enseignants français et de développer les partenariats scolaires avec les pays concernés.

Ils s'adressent à tout professeur enseignant du second degré dans un établissement public (professeurs de langues vivantes étrangères et de disciplines non linguistiques / professeurs d'autres disciplines exerçant dans un établissement public du second degré).

Pour le **Royaume-Uni**, les enseignants joignent obligatoirement à leur dossier de candidature l'engagement écrit d'un établissement d'accueil.

Pour les autres destinations, il n'est pas nécessaire d'avoir un partenaire identifié.

Durée : deux semaines consécutives (dont une semaine sur la période des congés scolaires).

Date limite des inscriptions en ligne : **26 mars 2017** <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels>

Les candidats sont invités à consulter l'annexe 2 B.1.

Informations complémentaires :

Un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les 3 ans.

NB : **les enseignants en poste dans une académie d'Outre-Mer, doivent s'informer au préalable** auprès des services rectoraux sur la possibilité d'une prise en charge du billet aller-retour jusqu'à Paris, rien n'étant expressément prévu.

DAREIC

Délégation Académique aux Relations Internationales et à la Coopération
Rectorat de l'Académie de la Guadeloupe - Parc d'activités la Providence - ZAC de Dothémare BP 480
97183 LES ABYMES Cedex

Téléphone 0590478113

Fax 0590478153

Courriel: ce.daric@ac-quadeloupe.fr